



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

18. CONVENTION AVEC QUIMPERLE COMMUNAUTE POUR L'ACHAT GROUPE DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES DU TERRITOIRE

Exposé :

Quimperlé Communauté procède à un groupement de commandes informatique pour les bibliothèques, conformément aux dispositions des articles 7 à 9 du code des Marché Publics. La présente convention a pour objet de définir, dans le respect de l'indépendance de chacune des parties, les engagements respectifs de la Communauté d'agglomération et des communes membres pour l'acquisition, au titre de l'année 2016, de ce matériel informatique destiné aux bibliothèques/médiathèques municipales.

Ce renouvellement informatique, prévu sur 3 ans à partir de l'automne 2015, concerne les postes informatiques professionnels, les postes publics pour la consultation du catalogue, les lecteurs de code à barres ainsi que des supports de lecture numérique (tablettes tactiles et liseuses).

La Communauté d'agglomération refacturera à la commune le coût d'achat de ce matériel, subventions déduites. Il s'agit pour la Ville de Quimperlé d'un achat de 9 PC/portable et 1 tablette.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 15/06/2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016

P.J. : projet de convention

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.